

**FRANCE,
pays des droits
de l'homme ?**

Froid dans le dos...

Lorsque le ministre de l'Intérieur, N. Sarkozy, s'adresse aux préfets sur la question des expulsions, il y a des propos qui ont de ces relents d'extrême droite... Mais le mieux est encore de lire le ministre dans le texte :

Ainsi il rappelle que les préfets doivent procéder cette année « *au minimum à 23 000 expulsions d'étrangers en situation irrégulière* ». C'est le quota fixé, et ça ne se discute pas ! Mais comme l'objectif n'est atteint qu'à 56 % au bout de 8 mois, le ton devient très autoritaire. Et les préfets dont les résultats sont inférieurs à la moyenne sont pointés du doigt (et comme, par définition, il y en aura toujours sous la moyenne, la course au « mérite » et à la « performance » se poursuit et s'accélère).

Quelques conseils, en passant ; ainsi le ministre Sarkozy appelle à ne rien négliger pour expulser, et il invite à « *ne pas hésiter à utiliser toutes les marges de manœuvre autorisées par la loi* », soulignant par exemple que, concernant le rapprochement familial, « *la cour européenne des droits de l'homme n'a jamais reconnu un quelconque droit de chacun à mener sa vie familiale où bon lui semble* » (!!!), même s'il doit concéder que pour la jurisprudence, c'est « *plus nuancé* ».

Et d'ajouter, pour ceux qui seraient tentés de céder face à telle ou telle mobilisation qu'il leur « *demande de savoir résister aux pressions de tels ou tels « collectifs » ou « coordinations » qui ne représentent qu'eux-mêmes* ». En voilà un esprit d'ouverture, d'écoute et de prise en compte de ce qu'expriment les citoyens.

Afin de bien montrer sa détermination, il rappelle qu'il mouille la chemise en soulignant :

♦ Que désormais « *les préfets de régions pourront*

proposer au demandeur d'asile (qui en bénéficie NDLR) un hébergement dans un département autre que celui où il aura déposé sa demande » et que le versement des allocations dépendra du respect du lieu de vie désigné !!!

- ♦ Qu'il a décidé « *d'accélérer encore* » le programme de rétention administrative, avec une augmentation de 80 % des places (de 1000 en 2002, à 1800 en 2006).
- ♦ Qu'il y aura, à sa demande, un développement de la délivrance des visas biométriques au ministère des Affaires Étrangères, etc, etc..

A noter que, concernant le statut de réfugié, le ministre se félicite de « *l'efficacité accrue* » de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et de la commission de recours, la preuve étant qu'il y a une augmentation « *du nombre de déboutés du droit d'asile et de leur famille* » (Si, si, c'est au nombre de déboutés que se mesure l'efficacité des services qui d'ailleurs ne sont pas les siens mais ceux du ministère des Affaires Étrangères).

Enfin, ne laissant aucune question sans réponse, et développant ses exigences au niveau international, N. Sarkozy fait savoir que « *les pays non coopératifs en matière de laissez-passer* » (c'est-à-dire qui n'acceptent pas facilement les expulsions en direction de leurs pays) seront sanctionnés en « *limitant le nombre de visas de courts séjours que la France délivre à leurs ressortissants* ».

Et voilà le travail. Non mais !

N'oubliez pas, c'est d'être humains dont il est question dans tout cela.

Oui, vraiment, le ton et le fond donnent froid dans le dos.